

**Arrêté n°2024 – 196 portant proclamation des résultats de l'élection des doctorants au conseil de l'ED BCS**

**Le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne,**

*Vu le code de l'éducation, notamment les articles D719-1 et suivants,*

*Vu l'arrêté n°2024-171 relatif à l'élection des doctorants au conseil de l'école doctorale BCS,*

*Vu l'arrêté n°2024-189 portant recevabilité de la liste de candidatures des représentants des doctorants au conseil de l'ED BCS,*

**Arrête**

**Article 1 :**

Suite au scrutin en date du mardi 17 décembre 2024, le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne proclame les résultats de l'élection des doctorants au conseil de l'ED BCS.

Sont donc proclamés les résultats suivants :

**Collège Doctorants**

Sièges à pourvoir : 5

Inscrits : 90

Votants : 38

Bulletins blancs ou nuls : /

Suffrages valablement exprimés : 38

Quotient électoral : 7,6

**Ont obtenu :**

Liste	Suffrages obtenus	Sièges direct attribués	Sièges attribués au plus fort reste	Total des sièges
Doctorants de l'école doctorale BCS	38	5	/	5

**Sont déclarés élus :**

Titulaires	Suppléants
BINY Lara	PEREIRA Rémi
DGHOUGHY Yasser	BORON Elisa
ROUMIEUX Mathilde	DOGNY Hugo
BUDAI Anthony	LENEN Lauriane
COMBESCOT Cymoril	BELLONE Amaury

**Article 2 :**

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux de l'université. Il est également inscrit dans le recueil des actes administratifs.

L'administrateur provisoire de l'ED BCS est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera transmis au Recteur, chancelier des universités.

Fait à Reims,

le 19/12/2024  

**Christophe CLÉMENT**

Transmis à M. le Recteur, chancelier des universités le 19/12/2024

Mis en ligne le : 19/12/2024

